

OBSERVATION N55 registre dématérialisé

Date: lun. 13 mai 2024 à 14:57

Subject: Courriers spontanés

To: <ep.bagnols@gmail.com>

Monsieur,

Suite à mon premier mail, voici les courriers reçus par l'AVEC.

Cordialement,
Eric PELBOIS

1.

Bonjour,

j'ai reçu jeudi 15 février 2024 votre courrier concernant la procédure de détachement de Brignoles.

Cette procédure est incompréhensible pour moi mais je ne connais pas les raisons de la demande.

Au vu des éléments cités dans votre courrier il me semble évident que ce détachement n'est pas bénéfique pour l'ensemble des communes.

Compte tenu du faible nombre d'habitants de Mont Lozère et Goulet il paraît sensé de mutualiser les moyens et les finances avec une représentation de tous les villages concernés dans le conseil municipal de la communauté.

Je suis un résident « secondaire » de Saint Julien du Tournel et à ce titre ne suis pas électeur à Mont Lozère et Goulet, je n'y réside pas plus de deux mois chaque année et ne suis pas forcément au fait des dissensions et difficultés entre les différents acteurs.

Ma maison est en vente et je ne serai plus résident « secondaire » avant la fin du premier semestre 2024.

Je ne pense pas pouvoir assister à une de vos réunions publiques mais si je suis présent au moment de l'enquête publique je la consulterai et émettrai mon avis qui actuellement rejoint le vôtre, cette séparation serait un gâchis et le processus y amenant pas vraiment démocratique.

Cordialement.

Gilles DAGNICOURT

2. Daniel Bargeton

Bonjour à toutes et à tous,

Compte tenu que je ne pourrai pas être présent, pour participer à une des réunions

prévues , pour discuter des conséquences du détachement éventuel de la commune de Bagnols , je viens avec ce mail ,vous donner mon soutien pour pérenniser la Commune Nouvelle du Mont Lozère et Goulet, et lutter contre cet absurde détachement, après seulement quelques années de fonctionnement.

Tous les chiffres sont "parlants", et confortent les prévisions annoncées en matière de subventions et c'est du concret pour toutes les communes déléguées.

En cette période difficile, c'est plutôt l'union qui doit l'emporter et on sera toujours plus fort tous ensemble, car il ne faut pas oublier que le projet de réunir de petites communes au sein d'une seule, plus importante , procède justement d'un raisonnement financier où chacun y gagne.

Il ne faut pas oublier qu'une commune de montagne ne peut pas investir sans subventions conséquentes , et acter cette procédure de détachement de Bagnols serait en quelque sorte , avaliser la politique de gribouille de certains esprits confus!

Et le factuel (les résultats chiffrés) serait mis de côté, au profit d'intérêts particuliers avec beaucoup de désinformations à la clé.

C'est NON au DETACHEMENT et OUI TOUJOURS à l'AVENIR En COMMUN

Cordialement

Daniel Bargeton

3. Après avoir lu attentivement la lettre d'information envoyée par l'association l' AVEC48 d'une part, et d'autre part nous étions informés de ce sujet par la presse locale (Lozère Nouvelle).

Comme vous nous sommes convaincus de la permanence de conserver la commune Mont Lozère et Goulet en l'état.

D'après les renseignements fournis par votre lettre l'intérêt financier n'est pas à démontrer et confirme bien que ce sont les interactions et la mutualisation qui sauvent nos territoires.

Ne pouvant être présents lors des réunions d'information que vous proposez, nous soutenons pleinement l'action de l'AVEC.

Yveline et Gabriel Montialoux

4. Bonjour,

Tout à fait d'accord sur la démarche que vous êtes en train d'effectuer et votre façon d'alerter la population.

Il est regrettable de voir que si peu de personnes puissent mobiliser une enquête publique

Le fait d'avoir mutualiser les petites communes et une avancée dont Bagnols a bien profité, et rejeter aujourd'hui ce qui était bon hier, n'amène à rien de bon pour l'ensemble de la commune du Mont Lozère et Goulet

l'union fait la force

J'adhère

Cordialement

MICARD jean louis,

5.

M. et M^{me} / de 26/02/2024
à
M. Eric PELBOIS
Président de l'association
pour le maintien de la
Communauté de Communes
M: Loys et Soulet

48190. BAGNOL les BAINS

Cher Monsieur

C'est fait une modeste participation pour le
maintien de Bagnols à la Communauté de Communes.

Je déplore toutefois ce conflit, que ne
peut qu'amener dispute et rancœur. Récolte pure cette
union, qui avait fait à l'époque consensus, donne une
image très peu glorieuse de la nature humaine.

Quand l'égo domine s'en mêle
qu'est ce qu'il croit les tenants de la décision,
qu'ils vont à 120 habitants, avec les besoins financiers
nécessaires, alors qu'à 1200 et quelques c'est difficile.

Nos finances nationales sont peu glorieuses,
et le bilan de pays catastrophique.

Quand la vanité s'en mêle ...
Ce qui n'empêche que Bagnols défende ses intérêts.

Bon courage à vous. J'ai des nouvelles
par M: Yvan et les autres.

A cet été, malgré nos ennemis cardinaux,
il ne devrait pas y avoir de problème.

6. Je soutiens l'association contre le détachement de Bagnol les Bains.
Envoyé depuis l'application Mail Orange

7.

Bulletin de soutien au maintien de Bagnols les Bains dans la commune de Mont Lozère et Goulet pour les raisons suivantes :

Je veux le maintien de Bagnols les Bains dans la commune de Mont Lozère et Goulet
Nom Souville prénom Corinne (facultatifs)
souhaite que la commune de Mont Lozère et Goulet poursuive, dans sa composition actuelle, son action engagée depuis sa création.

Date et signature 23/04/2024 

A déposer en mairie du 22 avril au 22 mai 2024 ou à envoyer à Monsieur Georges WINCKLER commissaire enquêteur, enquête publique sur le projet de détachement de la commune déléguée de Bagnols-les-Bains, Mairie de Mont-Lozère et Goulet, quartier la remise D901 48190 Mont-Lozère et Goulet

Bulletin de soutien au maintien de Bagnols les Bains dans la commune de Mont Lozère et Goulet pour les raisons suivantes :

Je veux le maintien de Bagnols les Bains dans la commune de Mont Lozère et Goulet
Nom Souville prénom Lucas (facultatifs)
souhaite que la commune de Mont Lozère et Goulet poursuive, dans sa composition actuelle, son action engagée depuis sa création.

Date et signature 25/04/2024 

A déposer en mairie du 22 avril au 22 mai 2024 ou à envoyer à Monsieur Georges WINCKLER commissaire enquêteur, enquête publique sur le projet de détachement de la commune déléguée de Bagnols-les-Bains, Mairie de Mont-Lozère et Goulet, quartier la remise D901 48190 Mont-Lozère et Goulet

Bulletin de soutien au maintien de Bagnols les Bains dans la commune de Mont Lozère et Goulet pour les raisons suivantes :

Je veux le maintien de Bagnols les Bains dans la commune de Mont Lozère et Goulet
Nom Souville prénom Louis (facultatifs)
souhaite que la commune de Mont Lozère et Goulet poursuive, dans sa composition actuelle, son action engagée depuis sa création.

Date et signature 25/04/2024 

A déposer en mairie du 22 avril au 22 mai 2024 ou à envoyer à Monsieur Georges WINCKLER commissaire enquêteur, enquête publique sur le projet de détachement de la commune déléguée de Bagnols-les-Bains, Mairie de Mont-Lozère et Goulet, quartier la remise D901 48190 Mont-Lozère et Goulet

8.

Bulletin de soutien au maintien de Bagnols les Bains dans la commune de Mont

Lozère et Goulet pour les raisons suivantes : Je desire le maintien de Bagnols les Bains dans la commune de MONT LOZERE et GOULET

Nom Souville prénom Jean Marie (facultatifs)

souhaite que la commune de Mont Lozère et Goulet poursuive, dans sa composition actuelle, son action engagée depuis sa création.

Date et signature le 25 avril 2024 

A déposer en mairie du 22 avril au 22 mai 2024 ou à envoyer à Monsieur Georges WINCKLER commissaire enquêteur, enquête publique sur le projet de détachement de la commune déléguée de Bagnols-les-Bains, Mairie de Mont-Lozère et Goulet, quartier la remise D901 48190 Mont-Lozère et Goulet

9. Bravo à toute l'équipe d'AVEC,

Bientôt de retour en Lozère nous ne manquerons pas de donner notre avis

Merci de votre action

Micard Jean Louis

10. Bonjour,

Je souhaite que Bagnols les Bains reste dans la commune de Mont Lozère et Goulet conformément à ce qui a été entrepris depuis sa création.

Les raisons de ce souhait sont les suivantes :

- La taille critique de la collectivité pour pouvoir être crédible sur divers dispositifs locaux, départementaux et régionaux;

- A cette échelle, la qualité des décisions est améliorée par la diversité des positions;

- L'aide, l'entraide, la participation, la rencontre sont facteurs de liens sociaux dans des territoires très peu denses contrairement à des compétitions dérisoires entre villages qui ne contentent que certains égos;

- Sur le plan économique, cela est facteur de mesure, de gestion raisonnée et d'efficacité.

Sortir de la commune serait désastreux sur ce plan et entacherait l'avenir d'une lourde charge;

Et enfin, pour faire société, tout ce qui rassemble est assurément plus essentiel que ce qui divise.

--

Gilles Chaudesaigues

11. A l'attention de M. Winkler, commissaire enquêteur

Bonjour,

Je souhaite vous faire connaître mon avis au sujet de la demande d'indépendance de Bagnols les Bains de la communauté des communes.

Je suis depuis ma plus tendre enfance attachée à cette région. Ma famille paternelle et maternelle en étant originaire j'ai passée toutes mes vacances chez mes grands parents puis chez mes parents qui y avaient pris leur retraite. A leur décès j'ai repris la maison familiale située au Mas d'Orcières et j'y passe deux mois et demi par an.

J'apprécie beaucoup les infrastructures de Bagnols : animations diverses (cinéma, théâtre, concerts dans les églises avoisinantes, station thermale avec spa, Vallon du Villaret sans oublier le festival Ranq'Art avec ses ateliers d'artistes ouverts à cette occasion).

Il me semble que l'équipe actuelle cherche et arrive à dynamiser ce village, qui depuis ma plus tendre enfance s'endormait un peu, en créant une boutique d'artisanat local ouverte pendant toute la période estivale, voire plus, installant un marché une fois par semaine et un marché nocturne en période estivale.

Si malheureusement la défusion devait être accordée il s'agirait alors d'une perte de pouvoir avec moins de subventions et donc de moyens.

Quant au manque de fleurissement incriminé par la partie adverse je considère que c'est un petit détail et qu'il est très facile d'y remédier si tout le monde s'y met, comme c'est le cas dans la rue qui va du centre thermal à l'église qui est très fleurie.

La vie d'un village ne se résume pas au nombre de fleurs plantées mais à ses échanges amicaux entre habitants locaux et ceux des communes voisines qui nous enrichissent tous.

Et pour en finir, l'enjeu budgétaire est important pour des deux parties et c'est irresponsable en 2024 que d'ignorer la force de la mutualisation des revenus et des dettes.

C'est pourquoi je considère que cette défusion serait une grave erreur pour tout le monde. J'y suis donc opposée.

Hélène AMOUROUX -MARTI